

## Accueil / Faits divers

Haute-Garonne: 'Depuis cet accident, nos vies sont devenues un combat', témoigne un homme devenu paraplégique après avoir été fauché par une voiture



À 46 ans, Patrick a vu sa vie basculer après un accident de la route. / DDM illustration











## Faits divers, Toulouse, Pibrac

Publié le 18/12/2022 à 07:01, mis à jour le 19/12/2022 à 14:43

Écouter cet article

Powered by ETX Studio

00:00/04:57

Le 7 juillet, à Pibrac, vers 8 heures du matin, Patrick à moto se fait couper la route par une voiture. Un choc qui va entraîner la section de sa moelle épinière. Les médecins lui annoncent qu'il ne remarchera plus jamais. Le conducteur du fourgon qui l'a fauché a été jugé le 7 décembre devant le tribunal correctionnel de Toulouse.

La vie de Patrick, de Laetitia sa compagne et de leur entourage a basculé le 7 juillet dernier. Il est 8 heures du matin. Patrick, 46 ans démarre sa moto et emprunte la

départementale pour rejoindre son emploi de conseiller en insertion à Colomiers. À quelques minutes de sa destination, à la hauteur de Pibrac, il voit une voiture arrêtée. « Je l'avais vu, je me suis dit que lui aussi. Je roulais à la vitesse autorisée, j'étais vigilant », raconte, la voix teintée par l'émotion, le motard originaire d'Agen. Mais la voiture après son temps d'arrêt reprend la route et coupe la voie où se trouve la moto. « Le choc est violent, je vole à plusieurs mètres. À ce moment-là, je me dis que ce n'est pas vrai, que de toute façon je n'arriverais pas à l'éviter, que ce n'est tout simplement pas possible. Je prends déjà conscience que c'est grave », témoigne la victime. Quelques personnes viennent en aide à Patrick, les secours arrivent dans la foulée. Il est transporté en urgence vitale à Purpan. Sa compagne, Laetitia, est au travail. Son téléphone sonne. On l'informe que son conjoint a été victime d'un accident. « Je n'ai pas réalisé au départ. Je me suis dit soit c'est un accrochage soit c'est très grave. Je le connais, j'ai fait des milliers de kilomètres derrière lui à moto, il est très prudent », raconte, la gorge nouée, cette mère de famille.

## Prise de stupéfiants confirmée

À son arrivée à l'hôpital, le couperet tombe. On lui annonce que la moelle épinière est sectionnée et que Patrick ne remarchera plus jamais. « Tout s'écroule, c'est un choc immense. Je n'entends plus rien, je suis un légume », témoigne-t-elle. Avant d'être envoyé au bloc, son amoureux lui adresse des excuses d'être là dans cet état puis est emmené en salle d'opération. Démarre ensuite le combat : celui des soins vitaux dans un premier temps pour Patrick et celui d'affronter le quotidien pour sa famille. Les allers-retours à l'hôpital se multiplient. Après plusieurs semaines en soins intensifs, Patrick est admis en centre de rééducation. En parallèle, les investigations continuent pour retracer le déroulé de ce tragique accident. À l'issue de l'enquête, le conducteur âgé de 62 ans est placé en garde à vue puis renvoyé devant le tribunal correctionnel de Toulouse. Une première audience est planifiée en novembre mais son avocat Me Nabet-Martin demande un délai pour préparer la défense de son client. Six mois jour pour jour après l'accident, l'audience a lieu : le 7 décembre.

Dans son fauteuil roulant, Patrick, traverse la salle du tribunal pour rejoindre l'audience. Ce quadragénaire fait face au conducteur qui l'a mis dans ce fauteuil. Malgré l'épreuve, lui comme sa famille, défendus par Me Marie Bellen-Rotger, restent dignes, écoutent sans broncher le déroulé de l'événement qui a détruit leurs vies. « C'était la première fois que je quittais le centre de rééducation. Je suis venu pour ma compagne, l'aider à endurer ce procès mais c'était éprouvant », confie, encore très bouleversée, la victime de cet accident de la route. Le président de l'audience retrace les faits. « Vous aviez fumé deux joints quelques heures avant. Vous prenez le volant à 8 heures du matin. Lorsque vous coupez l'autre voie, vous pouvez voir la moto arriver. Le rapport de l'expert est limpide. Au moment des prélèvements par les gendarmes, vous êtes testé positif aux stupéfiants», insiste-t-il, le ton grave.

## "Je demande aux gens de réfléchir"

Le conducteur qui a reconnu sa responsabilité dans cet accident s'excuse, tente un regard vers la famille. Son avocat pointe des soucis dans le dossier notamment la signalisation sur les lieux, la vitesse... «C'est indécent, charger la partie civile, tenter de se dédouaner sur les autres», s'agace le procureur de la République. La famille de Patrick encaisse comme depuis le début. «De toute façon, chaque jour est un combat. Un véritable chemin de croix», soupire, très émue, Laetitia. L'ambiance se tend.

Le représentant du ministère public dresse un profil inquiétant de ce conducteur déjà condamné par le passé pour des infractions routières avant de requérir 30 mois de prison dont 18 mois assortis du sursis probatoire avec notamment obligation d'indemniser la victime. Le tribunal a décidé de suivre et a condamné ce sexagénaire à un an de prison ferme le reste sous le régime du sursis probatoire. Son avocat a décidé de faire appel de cette décision. "Nous nous en doutions, le combat continue. Depuis le 7 juillet, nos vies sont devenues un sacerdoce. Mais je veux faire passer le message que lorsqu'on prend le volant ce n'est pas que notre vie qu'on met en danger quand on a consommé de la drogue ou de l'alcool. Je demande aux gens de réfléchir à deux fois et de respecter autrui. Aujourd'hui je suis dans un fauteuil parce que quelqu'un a oublié qu'il n'était pas seul sur la route", conclut Patrick, la gorge serrée.











A.M.

Voir les commentaires